

Nouvelles du Conseil des patoisants romands

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'ami du patois : trimestriel romand**

Band (Jahr): **7 (1979)**

Heft 1

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-239001>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



NOUVELLES
du CONSEIL
des
PATOISANTS
ROMANDS

Réuni sous la présidence de M. Paul Burnet, en présence de MM. Bernard Nicod, Directeur des programmes de la Radio, et Gigon responsable de l'émission radiophonique, le 4 octobre 1978, le Conseil des patoisants romands s'est notamment préoccupé des émissions patoises à la Radio et des archives sonores du patois.

Emissions

M. Burnet fait l'historique de ces émissions, qui ont débuté le 8 novembre 1952. Elles connurent des fortunes diverses et les jours et heures d'écoute furent changés plusieurs fois. Elles ont lieu actuellement le samedi matin à 7.15 h

M. Nicod souligne les difficultés que rencontrent les responsables des émissions. Il est notamment très difficile d'en fixer le moment. L'heure n'est jamais la bonne ! Il n'est pas possible de satisfaire tous les auditeurs et il y aura toujours des mécontents. Le mieux est de s'en tenir au samedi matin. Par ailleurs, il faut se souvenir que les émissions ne sont pas faites que pour les patoisants.

M. Gigon fait part de son souci pour meubler les émissions. Il est décidé que chaque président cantonal organisera des séances d'enregistrement. Bien préparées, elles pourront assurer des programmes, sinon supérieurs, du moins moyens. On évitera ainsi le remplissage.

Archives sonores

L'importance de ces enregistrements, notamment pour la recherche scientifique n'est plus à démontrer. Cependant, d'une part ils dépassent les besoins de la Radio et, d'autre part, ils font partie des archives du mouvement patoisant. M. Nicod estime que pour des raisons pratiques ils doivent être conservés à la Radio, où il y aura toujours des armoires pour les entreposer. L'accord se fait à l'unanimité. Les archives constituent cependant un problème pour la Radio. M. Burnet a quitté le poste qu'il occupait dans ce service. Qui veut s'en occuper ? Il s'avère nécessaire d'adjoindre à M. Gigon des conseillers pris dans

les différentes régions. Pour quelques temps encore, M. Burnet continue bénévolement sa mission de gardiennage moral des archives sonores du patois. Par ailleurs, il s'avère nécessaire de chercher, par exemple, un jeune étudiant, qui pourrait assumer cette tâche parallèlement à ses études. Des subsides seront cherchés pour assurer la base financière de cette activité.

Commencée le matin, cette séance se poursuit l'après-midi par un hommage rendu à M. l'abbé Fr.-X. Brodard, décédé le 19 août 1978, qui faisait partie de la promotion 1955 des mainteneurs. Avec lui, disparaît la dernière branche des Brodard patoisants. C'était un bon connaisseur du patois qui nous invite, par de-là la tombe, à susciter chez des jeunes de l'intérêt pour le vieux langage. Nous pensons également à son frère Joseph et à sa soeur Hélène, tous deux mainteneurs disparus.

Comptes

M. Burnet donne un bref aperçu de nos finances qui sont saines. La fête de Mézières a provoqué une diminution de capital de 2736,25 fr. pour 1977. A fin 1977, notre avoir se montait à 6932,59 fr.

Statuts

La nécessité d'avoir de nouveaux statuts, mieux adaptés à la situation réelle, se fait sentir. Une longue discussion s'engage au terme de laquelle il est décidé de remettre ce problème à une Commission comprenant un délégué par canton, plus MM. Burnet et Schülé.

Cette Commission s'est réunie le 25 octobre et a mis au point un projet qui a été envoyé aux présidents cantonaux. Ils ont été acceptés lors de l'assemblée des délégués (assemblée générale) du 9 décembre 1978, à Lausanne.

Comité

Le comité vaudois est arrivé au terme de son mandat. Lors de cette assemblée, M. Jean Christe, à Courrendlin (Jura), a été nommé président, avec effet immédiat. Il formera le nouveau comité en vue de la fête de 1981.

Le secrétaire -

Denges, le 12 décembre 1978



J. Reynaud